



## **ASSOCIATION MUSICHOEUR**

Assemblée Générale du 7 Février 2010  
Collège P. et Marie Curie  
Villers sur Marne (94)

### **Ordre du jour**

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Vote du budget prévisionnel ;
- Point sur les modalités de fonctionnement dont modifications des statuts ;
- Site internet ;
- Elections des membres du C.A.

### **Rapport moral**

Cl. Desfray fait part du résultat de l'enquête nationale sur les chorales scolaires, effectuée durant l'année 2010. Il signale d'autre part que le rectorat poursuivra la mise en place de 3 projets chant choral (concerts académiques) dans le cadre du PAF 2011/2012.

Le nombre d'établissement sollicitant Musichoœur est croissant.

Plusieurs partenariats ont été créés, notamment avec l'AROCEA, MADIITEC (par l'intermédiaire de F. Jouanny).

Depuis la rentrée 2010, dans un souci de répartition des tâches, les responsabilités sont répartis auprès de délégués départementaux.

L'association ayant besoin de membres supplémentaires, fait appel à candidatures, afin d'alléger la tâche des membres actuels.

### **Rapport financier**

Le bilan financier de l'association n'est pas équilibré au 31 décembre 2010. Cela s'explique par les choix du C.A, en ce qui concerne d'importants investissements de matériel de sonorisation (9.200,00 €).

Le solde de l'année 2010 s'élève cependant à +3.345,28 €.

3000,00 € seront réservés à d'éventuels projets de création.

Le coût de l'assurance va être de nouveau évalué, P-G. Verny se charge de faire différents devis.

La SACEM a coûté 1000 € à l'association.

J-M. Belvisi rappelle l'importance de faire une déclaration pour chaque concert, afin de rester dans la légalité, même si celui-ci ne fait pas l'objet d'une billetterie.

L'association est susceptible de devoir présenter des bilans et des comptes à tout moment.

Il est envisagé que le forfait soit augmenté pour les établissements, puisque Musichoœur paye pour un certain nombre de concerts, même si les professeurs ne font pas de déclaration.

Concernant le forfait assurance, il est important de la souscrire pour un concert se faisant en dehors de l'établissement puisqu'il couvre les éventuels accidents ou dégradations de la salle. En revanche, elle ne prend pas en charge les instruments des musiciens professionnels, qui souvent assurent déjà leur propre instrument.

D'autre part, Musichoeur a aidé différents projets à hauteur de 800 € durant l'année 2010. Concernant la billetterie, les professeurs faisant un concert payant, devront remettre la recette à P-G. Verny en chèque.

Il est impératif de la renvoyer rapidement après le concert puisque l'association avance les frais divers.

L'argent devra être envoyé dans l'enveloppe préimprimée fournie par Musichoeur. Ces enveloppes sont à faire scanner à la Poste, car il s'agit un courrier suivi.

Les souches seront à remettre à Bénédicte Lacroix lors de la dernière A.G. de Juillet.

## VOTE

L'assemblée procède au vote :

Sur 28 membres présents et 1 membre ayant donné un pouvoir :

27 pour

1 abstention.

0 contre

Le bilan financier 2010 est adopté.

### Budget prévisionnel 2011

Le budget prévisionnel de l'année 2011 est présenté par le trésorier P-G. Verny.

1000 € de soutien aux projets sont prévus.

4000 € sont mis en réserve en vue d'un projet de création.

## VOTE

L'assemblée procède au vote :

Sur 28 membres présents et 1 membre ayant donné un pouvoir :

Le budget prévisionnel 2011 est adopté à l'unanimité.

### Point sur les modalités de fonctionnement

Concernant la domiciliation de l'association, afin de centraliser les documents, il est proposé de domicilier l'association au Rectorat de Créteil.

Par ailleurs une modification des statuts de l'association est proposée :

Il est envisagé de modifier l'article 11 afin d'en étendre le nombre maximum de membres du conseil d'administration à 12 et non 9.

Les délégués départementaux deviendront membres du C.A.

Un nouvel article (13) est donc créé : « *Le conseil d'administration désigne en son sein, chaque année, des délégués départementaux. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des membres de l'association. À ce titre, ils sont chargés du recensement des établissements scolaires entrant dans le dispositif MUSICHOEUR, de la mise à jour des fichiers, de la validation des conventions et des annexes, des appels à cotisations... Pour toutes les opérations relevant de leurs compétences ils possèdent la délégation de signature du président de l'association.* »

Par ailleurs, diverses modifications ponctuelles sont proposées pour une meilleure lisibilité de statuts :

- Ajout de titres complets à tous les articles
- Article 2 : « aider et soutenir dans leur action » à la place de l'expansion.
- Suppression de la distinction membres actifs-membres correspondants : les membres actifs sont les EPLE de l'académie de Créteil, représentés par leur professeur en éducation musicale, ainsi que toute personne morale ou physique qui s'engageraient à favoriser par leur coopération les activités et le fonctionnement de l'association.
- Le quorum de l'AG est fixé au ¼ et non au 1/3 des adhérents
- 

## VOTE

Sur 28 membres présents et 1 membre ayant donné un pouvoir:  
La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

### **Renouvellement des membres du CA**

Caroline Guibert-Sabatier et Pierre Arbogast postulent à leur entrée dans le C.A.  
Tous les membres en poste se présentent à nouveau.

## VOTE

Vote de la nouvelle constitution du C.A:

Sur 28 membres présents et 1 membre ayant donné un pouvoir :  
Le nouveau conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

### **Site internet**

Le site est en réactualisation. Les nouveaux statuts seront mis en ligne prochainement.

Les professeurs disposant de partitions sont invités à les transmettre à l'association si celles-ci sont inutilisées.

Musichoeur met à disposition différents costumes qui sont entreposés au collège A. Chaussy de Brie Comte Robert. La liste sera mise en ligne sur le site de Musichoeur.

Un stage de formation de sonorisation avec F. Jouanny est proposé le 31 Mars 2011. Il permettra par ailleurs la remise des billets pour les concerts à venir.

Une réunion bilan aura lieu à la fin du mois de Juin.

La première réunion d'information pour l'année scolaire 2011/2012 aura lieu par département en Septembre.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 12H00.

Le Président  
Jean Marc BELVISI

Le trésorier  
Pierre-Gérard VERNY